

## Pour les Chambaran Sans Center Parcs

1910, route de la Verne 38940 Roybon

<http://www.pcscp.org>

# LES CHAMBARAN EN PERIL

La célèbre forêt de « CHAMBARAN » est menacée par un **gigantesque projet immobilier** de la société « PIERRE ET VACANCES » qui consommerait **200 hectares** de sa surface!

**Mille « cottages »** - on ne dit pas « pavillons », car il faut causer chic pour appâter le gogo – viendraient, en effet, se greffer sur l'aménagement d'équipements de loisirs fort éloignés de ceux qu'offre aujourd'hui une nature encore intacte. Place aux loisirs payants, organisés et programmés, et peu importe le sacrilège que constituerait l'installation, sur un site remarquable, **d'une bulle tropicale, c'est à dire d'un centre aquatique volumineux, disgracieux et surchauffé (Pour une bulle, c'est une bulle!), d'un bowling, d'une halle de sport, d'une boîte de nuit etc !**

**Il ne s'agit hélas pas d'une farce, mais d'un projet bien réel** porté par des élus incapables du moindre discernement lorsque retentit le chant des sirènes de la promotion immobilière. Celle-ci n'est jamais à court d'imagination pour donner à croire que sa réalisation de profits juteux s'accompagnera de retombées économiques et sociales positives. **Beaucoup de collectivités publiques ont déjà été perdantes à ce jeu de dupes qui les voit hériter de tous les inconvénients et nuisances quand les bénéfices vont au privé.**

**UNE CHOSE EST SURE : LE PROJET DE « PIERRE ET VACANCES » DANS LES CHAMBARAN IMPLIQUE LA DESTRUCTION IRREVERSIBLE D'UN ENVIRONNEMENT PRIVILEGIE .**

**Pour preuve, les caractéristiques suivantes :**

- **200 ha de forêt impactés, dont 92 défrichés et 31 imperméabilisés ;**
- **62 ha de zone humide dégradée ;**
- **deux corridors biologiques condamnés par une clôture de 2 mètres de haut ;**
- **35 espèces protégées livrées aux bulldozers ;**
- **une surexploitation des ressources en eau au détriment des agriculteurs en période de sécheresse, voire de l'ensemble des habitants;**
- **une atteinte à la topologie actuelle des bassins versants avec assèchement inéluctable de certains cours d'eau comme la Galaure ;**
- **la désertion de la faune forcément et massivement contrainte de quitter le site ;**
- **une circulation automobile intense qu'implique obligatoirement la desserte d'une ville champignon de 4000 habitants, avec son bruit, sa pollution, son stress.**

**Qu'un projet aussi aberrant ait les faveurs d'un promoteur immobilier n'a rien d'étonnant ! La logique de ce métier conduit plus à penser argent devant un beau site, que protection de la nature. Mais que cet appétit rencontre un accueil favorable auprès d'élus comme ceux de la commune de ROYBON et du Conseil Général de L'ISERE, son PRESIDENT en tête, nous laisse pantois dans un premier temps, révoltés ensuite, et enfin bien décidés à lutter de toutes nos forces contre ce qui nous apparaît à l'évidence comme un véritable scandale. Scandale de mépriser à ce point l'environnement dans les prises de décisions engageant l'avenir de la collectivité, scandale de sacrifier un patrimoine séculaire pour des projets contingents et incertains.**

**FACE A L' INACCEPTABLE, PCSCP a engagé, après moult démarches amiables vaines, plusieurs actions en justice contre les diverses autorisations administratives prises pour la réalisation du projet. Deux procès contre la révision du PLU de ROYBON et le permis de construire**

